



ASSOCIATIONS
DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2025
FORMULAIRE UNIQUE

*Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art.9-1, 10 et 10-1.
Décret n°2016-1971 du 21 décembre 2016.*

Ce formulaire peut être enregistré sur un autre ordinateur ou tout autre support (clé USB, etc.) pour le remplir à votre convenance, le conserver, le transmettre, etc. puis l'imprimer, si nécessaire.

Le règlement est disponible pour vous accompagner dans votre démarche de demande de subvention.

Rappel : Un compte-rendu financier doit être déposé auprès de la ville d'Aix-les-Bains qui vous a versé une subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle vous a été attribuée.

Le formulaire, ses annexes, le RIB et le procès-verbal de la dernière assemblée générale sont à renvoyer dans leur ensemble pour que votre demande soit prise en compte et AVANT le 15 octobre 2024 délai de rigueur en raison du vote du budget à :

directiongenerale@aixlesbains.fr

Ou par courrier à :

Mairie d'Aix-les-Bains
Direction générale
Béatrice WAGNER SILVESTRE
BP 20348
73103 Aix-les-Bains cedex

Cocher la ou les case(s) correspondant à votre demande :

Forme	Fréquence-Réurrence	Objet	Période
<input type="checkbox"/> En numéraire (argent)	<input type="checkbox"/> Première demande	<input type="checkbox"/> Fonctionnement global	<input type="checkbox"/> Annuelle ou ponctuelle
<input type="checkbox"/> En nature	<input type="checkbox"/> Renouvellement (ou poursuite)	<input type="checkbox"/> Projet(s)/action(s)	<input type="checkbox"/> Pluriannuelle

Identification de l'association	
Nom	
Sigle de l'association	
Site web	
Numéro de Siret	
Numéro de RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture	
Numéro d'inscription au registre	Date :
	Volume :
	Folio :
	Tribunal d'instance :
Adresse du siège social	
Adresse de gestion ou de correspondance (si différente)	
Représentant légal (personne désignée par les statuts)	Nom :
	Prénom :
	Fonction :
	Adresse personnelle :
	Téléphone :
Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)	Nom :
	Prénom :
	Fonction :
	Téléphone :
	Courriel :

Relations avec l'administration	
L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?	<input type="checkbox"/> Oui → Date de publication au journal officiel : <input type="checkbox"/> Non
L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Relations avec d'autres associations	
A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (Indiquez le nom complet, ne pas utiliser de sigle)	
L'association a-t-elle des adhérents personnes morales	<input type="checkbox"/> Oui → Lesquelles : <input type="checkbox"/> Non
Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée	
Nombre de bénévoles Bénévole : Personnes contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.	
Nombre de volontaires Volontaire : Personnes engagées pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (Exemple : Service civique).	
Nombre total de salariés	
• Dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	
Nombre de personnes mis à disposition ou détaché par une autorité publique	
Adhérents Adhérent : Personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	

Budget de l'association

Remplir les deux feuilles : budget réalisé et budget prévisionnel.

Projet – Objet de la demande (1)	
Intitulé	
Objectifs	
Description	
Bénéficiaires (2)	

(1) Remplir un tableau par projet

(2) Caractéristiques sociales, dans le respect des valeurs d'égalité et de fraternité de la République (ouverture à tous, mixité, égalité femmes-hommes ; non-discrimination), nombre, âge, sexe, résidence, participation éventuelle, etc.

Attestation

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès de la Ville d'Aix-les-Bains à qui vous adressez votre demande de subvention.

Je soussigné(e)

Nom Prénom

représentant(e) légal(e) de l'association

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (1) (portant les 2 signatures – celle du représentant statutaire ou légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager la demande.

déclare

- que l'association est à jour de ses obligations administratives (2), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès des autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes de valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'Etat, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières – ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (3).

Inférieur ou égal à 500 000€

Supérieur à 500 000€

- demander une subvention de :

Montant en euros	Au titre de l'année ou exercice

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association. (Joindre un RIB)

Fait le

A

Signature

(1) Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat se forme par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil.

(2) Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations – Préfecture ou sous-préfecture.

(3) Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité de fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordés à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées pour une demande de subvention pour associations et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées durant 10 ans.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant.

Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter notre délégué à la protection des données par mail à dpo@aixlesbains.fr ou par voie postale à Mairie, Place Maurice Mollard, 73100 Aix-les-Bains.

Si vous estimez, après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

ASSOCIATION/ DEMANDE DE SUBVENTION

Annexe 1

Budget réalisé de l'association			
Année ou Exercice (du/au)			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES	RESSOURCES DIRECTES		
60-Achats		70-Vente de produits finis, marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73-Concours publics	
Autres fournitures		74-Subventions d'exploitation (2)	
		Etat <i>(Préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés)</i>	
61-Services extérieurs		Conseil Régional	
Locations		Conseil Départemental	
Entretien et réparation		Communauté d'agglomération	
Assurance		Commune	
Documentation		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	
62-Autres services extérieurs		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		L'agence de services de paiement (emplois aidés)	
Publicité, publication		Autres établissements publics	
Déplacements, missions		Aide privée (fondation)	
Services bancaires, autres			
63-Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64-Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65-Autres charges de gestion courante		75-Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels-Mécénat	
66-Charges financières		76-Produits financiers	
67-Charges exceptionnelles		77-Produits exceptionnels	
68-dotations aux amortissements, provisions et engagements		78-Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69-Impôts sur les bénéfiques (IS); Participation des salariés		79-Transferts de charges	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

ASSOCIATION/ DEMANDE DE SUBVENTION

Annexe 1

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (3)			
86-Emplois des contributions volontaires en nature		87-Contributions volontaires en nature	
860-Secours en nature		870-Dons en nature	
861-Mise à disposition gratuite des biens et de services		871-Prestations en nature	
862-Prestations		875-Bénévolat	
864-Personnel bénévole			
TOTAL		0 TOTAL	0

(1) Ne pas indiquer les centimes d'euro, remplir les cellules gris clair.

(2) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

(3) Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°2018-06, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais "au pied" du compte de résultat.

ASSOCIATION/ DEMANDE DE SUBVENTION

Annexe 1

Budget prévisionnel 2025 de l'association (Pour lequel la subvention est demandée)			
Année ou Exercice (du/au)			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60-Achats		70-Vente de produits finis, marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73-Concours publics	
Autres fournitures		74-Subventions d'exploitation (2)	
		Etat (Préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés)	
61-Services extérieurs		Conseil Régional	
Locations		Conseil Départemental	
Entretien et réparation		Communauté d'agglomération	
Assurance		Commune	
Documentation		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	
62-Autres services extérieurs		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		L'agence de services de paiement (emplois aidés)	
Publicité, publication		Autres établissements publics	
Déplacements, missions		Aide privée (fondation)	
Services bancaires, autres			
63-Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64-Charges de personnel			
Rémunération des personnels			
Charges sociales			
Autres charges de personnel			
65-Autres charges de gestion courante		75-Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels-Mécénat	
66-Charges financières		76-Produits financiers	
67-Charges exceptionnelles		77-Produits exceptionnels	
68-dotations aux amortissements, provisions et engagements		78-Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69-Impôts sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79-Transferts de charges	
TOTAL DES CHARGES	0	TOTAL DES PRODUITS	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

ASSOCIATION/ DEMANDE DE SUBVENTION

Annexe 1

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (3)			
86-Emplois des contributions volontaires en nature		87-Contributions volontaires en nature	
860-Secours en nature		870-Dons en nature	
861-Mise à disposition gratuite des biens et de services		871-Prestations en nature	
862-Prestations		875-Bénévolat	
864-Personnel bénévole			
TOTAL		0 TOTAL	0

(1) Ne pas indiquer les centimes d'euro, remplir les cellules gris clair.

(2) L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.

(3) Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n°2018-06, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité, mais "au pied" du compte de résultat.